



**MAIRIE DE CURSAN**

8 Route du Gestas  
33670 CURSAN

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de CURSAN, sous la présidence de Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 04/04/2022  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Présents : : Messieurs, Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Etienne DURAND, Frédéric PAUL, Jean-Claude RONDET, Jean-Luc BIENVENU, Cédric MAUGER, Patrice HAON, Bruno SAINQUANTIN Mesdames, Marie Jocelyne LOPES, Sandra CHEVALLIER, Sylvie COLOGNI, Nathalie BARRIERE, Christine CORNU DE LA FONTAINE

Absent excusé : Philippe MIGUEL

Secrétaire de séance : Frédéric PAUL

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur CAURRAZE, déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du dernier procès-verbal
- 2- D12042022: Vote du taux des taxes
- 3- D13042022: Budget service assainissement collectif 2022
- 4- D14042022: Budget communal 2022
- 5-D15042022: subvention aux associations
- 6-Questions diverses



### I – Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 4 mars 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

II – N°D12042022 : Objet : Vote du taux des taxes

Impôts locaux :

La commune de Cursan maintient son niveau d'imposition mais il est évoqué la hausse significative des impôts liés à l'intercommunalité.

Monsieur CAURRAZE explique que notre CDC a très peu d'entreprise et de fait l'assiette fiscale porte quasi essentiellement sur les ménages. Par ailleurs, l'accroissement de la population est assez exponentiel sur le territoire de la CDC (une augmentation de 1000 ménages était prévue pour 2030 et nous les avons déjà atteints). Ce surcroit de population génère un besoin de services publiques plus important.

Certains élus notent avec étonnement que le PLUI devait normalement permettre de réguler cet accroissement de population.

Concernant la commune, le Maire précise que l'augmentation des seuils d'impôts décidés par l'état permettra une augmentation mécanique des recettes pour la commune estimée à 8 000€.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux pour l'année 2022.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- **DECIDE:**

- Foncier bâti = 36.79 %
- Foncier non bâti = 50.11 %

**Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.**

- **CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

### III- N°DI3042022 : Objet : Budget service assainissement collectif 2022

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget 2022 du service assainissement.

#### ➤ Détail des dépenses de fonctionnement

chapitre 011	charges de gestion courante	31 900.00 €
chapitre 012	charges pers. Et frais assimilés	9 000.00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	6 345.00 €
chapitre 65	autres charges de gestion courante	1 500.00 €
chapitre 66	charges financières	2 135.00 €
chapitre 67	charges exceptionnelles	2 000.00 €
chapitre 023	Virement à la sect° d'investiss	52 101.13 €
chapitre 042	dotations aux amortissements	55 547.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>160 528.13 €</b>

#### ➤ Détail des recettes de fonctionnement

chapitre 70	produits des services	50 234.00 €
chapitre 74	subventions d'exploitation	5 000.00 €
chapitre 042	opérations d'ordre entre section	33 670.00 €
report 002	résultat reporté	70 124.13 €
chapitre 77	produits exceptionnels	1 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>160 528.13 €</b>

#### ➤ Détail des dépenses d'investissement

chapitre 21	immobilisations corporelles	105 117.53 €
chapitre 16	emprunts et dettes assimilées	5 221.00 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	33 670.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>144 008.53 €</b>

➤ Détail des recettes d'investissement

chapitre 021	virement de la section de fonct	52 101.13 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	55 547.00 €
report 001	résultat reporté positif	36 360.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>144 008.53 €</b>

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2022 du service assainissement.**

IV – N°D14042022: Objet : Budget communal 2022

**Budgets :**

Il est précisé à l'assemblée que certains postes de ce budget sont directement liés à la cession du terrain de Delarivière. Ladite cession est pour l'instant mise en suspend de la décision de la cour d'appel suite à la procédure de l'association ADN.

Monsieur le maire, présente au conseil municipal le budget 2022 de la commune.

➤ Détail des dépenses de fonctionnement

chapitre 011	charges de gestion courante	70 350.00 €
chapitre 012	charges de personnel & assimilés	88 110.00 €
chapitre 014	atténuations de produits	27 842.00 €
chapitre 65	autres charges de gestion courante	147 000.00 €
chapitre 66	charges exceptionnelles	5 504.00 €
chapitre 67	charges exceptionnelles	4 500.00 €
chapitre 022	Dépenses imprévues	25 000.00 €
chapitre 023	virement à la sect° d'investissement	16 627.40 €
chapitre 042	dotations aux amortissements	184 906.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>569 839.40 €</b>

➤ Détail des recettes de fonctionnement

chapitre 70	produits des services	15 879.77 €
chapitre 73	impôts et taxes	223 370.49 €
chapitre 74	dotations et participations	189 200.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 800.00 €
chapitre 75	autres produits gestion courante	8 280.00 €
chapitre 042	opérations d'ordre entre section	20 866.00 €
report 002	résultat reporté	105 443.14 €
	<b>TOTAL</b>	<b>569 839.40 €</b>

➤ Détail des dépenses d'investissement

chapitre 20	immobilisations incorporelles	4 500.00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	1 446 611.54 €
chapitre 24	Subventions d'équipement versées	130 000.00 €
chapitre 16	remboursement d'emprunts	217 080.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	523 393.12 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	20 866.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 342 450.66 €</b>

➤ Détail des recettes d'investissement

chapitre 13	subventions d'investissement	612 636.00 €
chapitre 10	dotations fonds divers réserves	17 970.00 €
chapitre 16	dépôts et cautionnements reçus	1 380.00 €
chapitre 021	virement de la section de fonct	16 627.40 €
Chapitre 24	Produits des cessions	1 301 948.00 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	184 906.00 €
chapitre 001	solde d'exécution positif	206 983.26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 342 450.66 €</b>

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2022, de la commune.**

Absence

Monsieur Bruno SAINTQUANTIN est contraint de quitter l'assemblée à 21H30 après le vote des points I, II, III, IV.

V – N°D15042022: Objet : Subvention aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie.

Associations Hors commune	Montant de la subvention	Exprimés	Pour	Contre
Judo Club de Créon	100 €	13	13	0

Associations Communales	Montant de la subvention	Exprimés	Pour	Contre
Tennis Club de Cursan	1000 €	13	13	0
Café Participatif du Créonnais	500 €	12	12	0

Monsieur le Maire demande à M. PAUL de sortir de la salle car il est président de l'association Café Participatif du Créonnais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
 -ATTRIBUE la somme de 100 € pour l'association Judo Club de Créon  
 -ATTRIBUE la somme de 1000 € pour le Tennis Club de Cursan,  
 -ATTRIBUE la somme de 500 € pour le Café Participatif du Créonnais.

VI – Questions diverses

Réfection de la toiture de la mairie

Suite à de nombreuses infiltrations dues aux gouttières et chéneaux de la toiture de la mairie il est urgent d'intervenir.

Monsieur le Maire présente les devis reçus et fait remarquer qu'il est compliqué de trouver des artisans et que la hausse des matières premières entraîne des devis assez élevés.

### Projet de course d'orientation

Le projet a bien avancé, il y aurait deux zones avec deux cartes, une pour les enfants en périphérie de l'école et une plus pour les familles et adultes sur un territoire plus large.

Le souhait serait que les parcours soient prêts pour la fin de l'année scolaire et notamment la fête de l'école.

### Pièce de théâtre

Madame Christine CORNU DE LA FONTAINE se propose de faire venir une troupe de théâtre professionnelle sur la commune. L'idée très attrayante se heurte néanmoins à notre difficulté d'un espace fermé et adapté. Il est proposé de réfléchir soit à externaliser vers une autre commune limitrophe, soit de trouver une solution éphémère sur place (chapiteau).

### Commémoration du 8 mai 1945

Il est rappelé que le dimanche 8 mai 2022 se déroulera une commémoration sur la commune avec la participation de l'association des anciens combattants (UFAC), des enfants du CMJ mais aussi des enfants de l'école et des élus municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ludovic CAURRAZE		Christian CHARTON	
Nathalie BARRIERE		Etienne DURAND	
Frédéric PAUL		Marie Jocelyne LOPES	
Bruno SAINQUANTIN		Patrice HAON	
Sylvie COLOGNI		Jean-Luc BIENVENU	
Christine CORNU DE LA FONTAINE		Philippe MIGUEL	Absent excusé
Jean-Claude RONDET		Sandra CHEVALLIER	
Cédric MAUGER			

